

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVREUX
PÔLE SOCIAL
30 rue Joséphine
27000 EVREUX

N RG : N RG 19 00455 - N Portalis
DBXU-W-B7D-F44W
Affaire : URSSAF
X

MINUTE : 64 21

JUGEMENT DE DESISTEMENT DU 21 Janvier 2021

En audience publique sous la présidence de ELISE POUSIN, assistée de Adeline BAUX, Greffière,
Dans l'affaire qui oppose :

DEMANDEUR

URSSAF , dont le siège social est sis

représentée par Mme (Salarié) muni d'un pouvoir spécial

ET

DEFENDEUR

Madame X demeurant

comparante en personne

Dont le tribunal a été saisi le 22 Août 2019.

Vu les articles 385, 394 et suivants du Code de Procédure Civile.

Attendu que la partie demanderesse a déclaré expressément à l'audience de ce jour se désister de sa demande en vue de mettre fin à l'instance et lui en donne acte.

Attendu que la partie défenderesse n'a présenté aucun moyen de défense au fond ni au fin de non-recevoir :

LE TRIBUNAL.

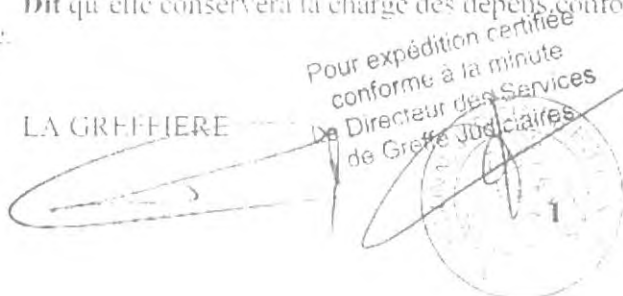
Constata que la partie demanderesse s'est désistée de son instance :

Dit qu'elle conservera la charge des dépens conformément à l'article 399 du Code de Procédure Civile.

LA GREFFIERE

Pour expédition certifiée
conforme à la minute
Le Directeur des Services
de Greffe Judiciaires

LA PRESIDENTE



Handwritten signature of the Présidente.